

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2019

---

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 1122

présenté par  
Mme Mette

à l'amendement n° 1058 du Gouvernement

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 5 QUATER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.